Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_26-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_26-DE

26. CINEMA MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE QUIMPERLE COMMUNAUTE – SOUTIEN A LA PROGRAMMATION DU CINEMA MUNICIPAL « LA BOBINE » ET DU CINEMA DANS LA PRAIRIE POUR L'ANNEE 2026

Exposé :

Le cinéma municipal La Bobine, repris en régie municipale par la Ville de Quimperlé en 1996, porte chaque année avec force et ambition une véritable politique culturelle, scolaire et sociale. A la fois cinéma généraliste, souhaitant proposer aux publics du territoire les films les plus attendus, et « art et essai », œuvrant avec l'association Chlorofilm au soutien et à la diffusion de films plus « fragiles », le cinéma La Bobine est également labellisé « jeune public », avec de nombreuses propositions à destination des familles et des jeunes.

Accueillant de nombreux groupes et établissements dans le cadre des dispositifs scolaires Ecole et Cinéma, Cinécole, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma, ainsi que dans le cadre de séances hors dispositifs, le cinéma La Bobine et la Ville de Quimperlé placent au cœur de leur politique culturelle l'Education Artistique et Culturelle.

Par ailleurs, le cinéma La Bobine est, depuis de nombreuses années, un acteur dynamique et essentiel à la vie culturelle pour les habitants de Quimperlé et de la Communauté d'agglomération.
En effet, l'enquête des publics menée en 2023 au cinéma La Bobine et à la Prairie Saint-Nicolas dans le cadre des projections en plein air gratuites a permis d'observer que cette offre cinéma portée par la Ville de Quimperlé était fréquentée dans de larges proportions par les habitants des communes de la Communauté d'agglomération. Ainsi, il a été remarqué que ces derniers composaient 42% des publics du cinéma La Bobine (contre 45% pour les Quimperlois) et 37% des publics du Cinéma dans la Prairie (contre 23% pour les Quimperlois), ces chiffres témoignant de l'importance de cette offre pour les publics de Quimperlé Communauté.

Par courrier du 14 septembre 2023, dans le cadre de sa demande de meilleure reconnaissance de ses charges de centralité, conformément à l'objectif 3 du pacte financier et fiscal intercommunal, puis lors des échanges qui ont suivi, la Ville de Quimperlé a sollicité auprès de Quimperlé Communauté le renforcement de son accompagnement annuel au cinéma de Quimperlé.

Cette demande d'appui supplémentaire a pour objectif de mieux tenir compte de la structure de charges particulière de l'équipement liée à son mode de gestion en régie publique et de contribuer aux coûts d'organisation du « Cinéma dans la prairie ».
Quimperlé Communauté a répondu favorablement à cette demande en portant son concours à 64 000 € pour l'année 2025.

Afin de mener à bien la programmation au cinéma La Bobine et du Cinéma dans la Prairie, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Quimperlé Communauté une subvention de 64 000 € au titre de l'année 2026,

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter auprès de Quimperlé Communauté une participation financière **de 64 000 €** au titre de la programmation 2026 du cinéma et à signer la convention de partenariat avec Quimperlé Communauté.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)